

Contrat de *nappe* Crau

*pour une gestion durable et solidaire
de la ressource en eau souterraine*

Synthèse sous forme de diaporama - Septembre 2016



www.symcrau.com

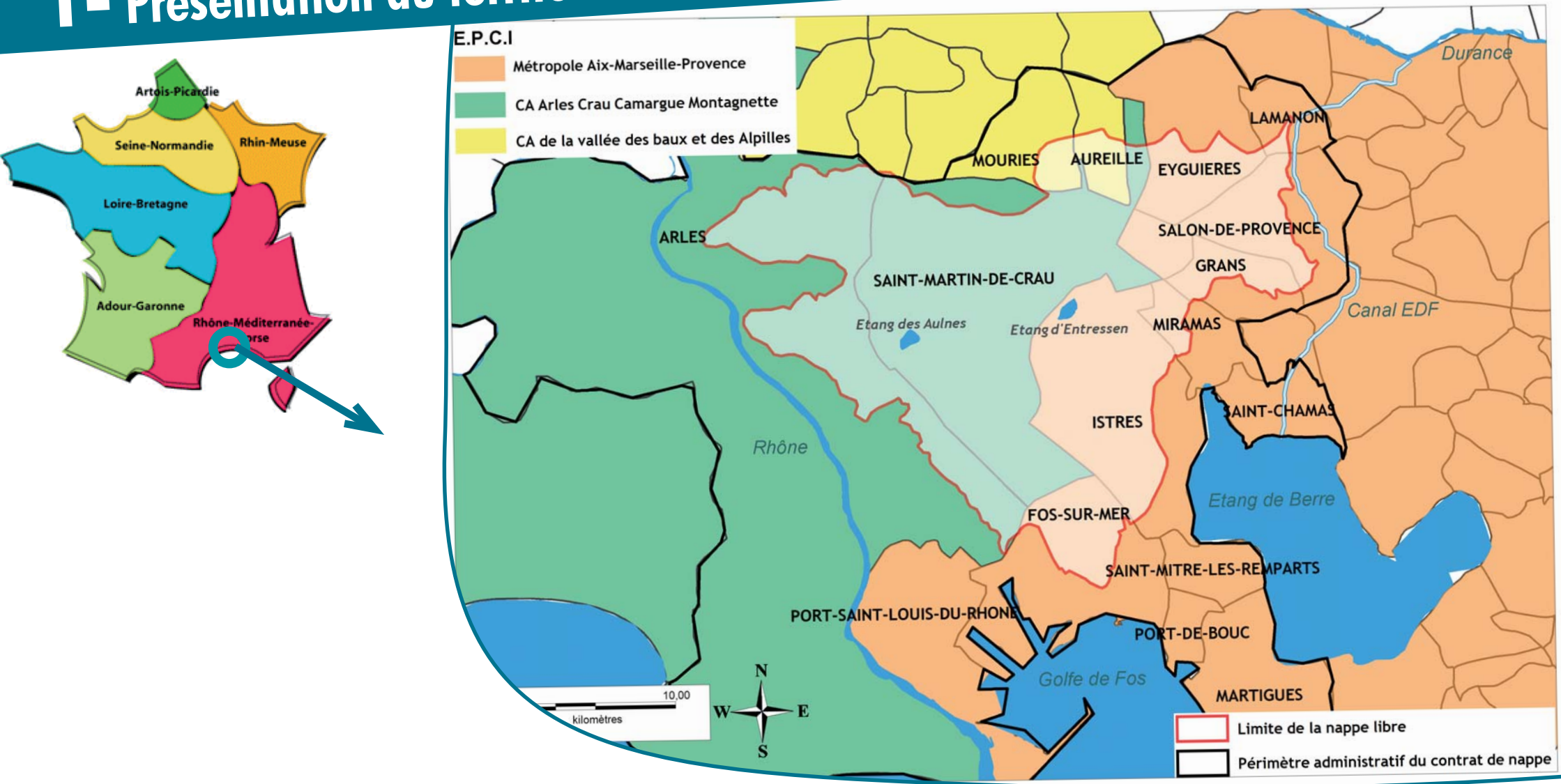


Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

1 - Présentation du territoire de la Crau



- ▶ 16 communes concernées dont 5 complètement en dehors de la nappe libre de la Crau
- ▶ 3 intercommunalités
- ▶ 3 SCOTs

2- La nappe de Crau... En quelques mots

100 000 habitants /
270 000 habitants alimentés
en eau par la nappe

Agriculture :

- 14 000 ha de prairies irriguées en gravitaire
- 6 000 ha de vergers et maraîchage (captages en majorité)

70% de la recharge issus
de l'irrigation / 30% par
les pluies

Des paysages et une
biodiversité exceptionnels
structurés par l'eau



Des infrastructures de
transport denses

400 km de canaux



De nombreuses activités
socio-économiques

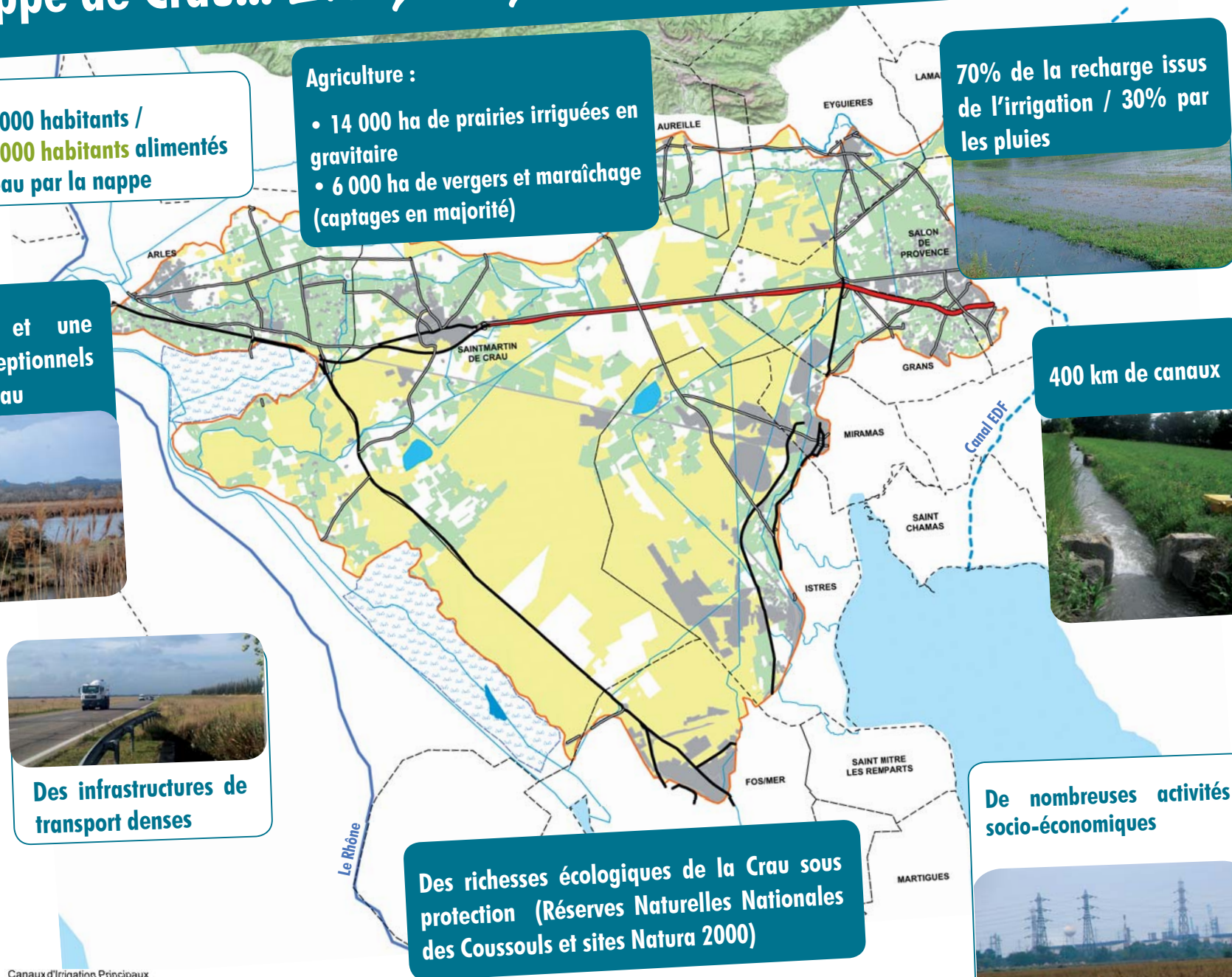


Des richesses écologiques de la Crau sous
protection (Réserves Naturelles Nationales
des Coussouls et sites Natura 2000)

Prairies Irriguées
Zones Naturelles
Zones Urbaines, Industrielles
Etangs Principaux & Mer
Marais Principaux

Canaux d'Irrigation Principaux
Limites Communales
Nappe libre des Cailloutis de la Crau

Autoroutes
Routes départementales
Routes nationales



3- Planning

1- Diagnostic Enjeux

Juillet 2013 à février 2014

26 septembre 2013

COPIL
de démarrage
avec visite terrain

Novembre - Décembre 2013

Ateliers de concertation :
3 thématiques et 1 de synthèse pour enri-
chir le diagnostic et définir les enjeux

14 février 2014

**COPIL de validation
du diagnostic et des enjeux.**

Remise d'une synthèse sur le
diagnostic et les enjeux issus de
la concertation



2- Définition d'objectifs

Mars 2014 à janvier 2015

22 mai 2014

**Comité
Technique :**
préparation
des ateliers.

Juin 2014

**2 ateliers inter-
enjeux et inter-usages
"Nappe en actions"**

Été 2014

**Rédaction de la Charte
d'objectifs** soumise à
consultation / délibérations

Novembre 2014

**Avis favorable
de la MISEN le
28 nov 2014**

29 janvier 2015

**Signature officielle de
la Charte d'objectifs**



Rédaction de l'avant-projet et pré-rédaction des fiches-actions

Consultation des membres pressentis sur le projet de Comité de nappe

3- Contractualisation du programme d'actions

Mars 2015 à automne 2016

Mars 2015

**Comité
de nappe
pour
valider
l'AVP**

Avril à juin 2015

**Ateliers de
concertation**

"Agir pour la
nappe Forum ou-
vert aux questions
sur les actions"

12 juin 2015

**Agrément
donné par
le Comité de
bassin à Lyon**

Automne 2015

**Élaboration du pro-
gramme d'actions
en concertation
avec les maîtres
d'ouvrage et les
partenaires tech-
niques et financiers**

9 mars 2016

**Comité
de nappe
pour
pré-valider
le dossier
définitif**

Juin 2016

**Commission
des aides de
l'Agence**

Juin. Sept 2016

**Délibéra-
tions des
signataires
du Contrat**

6 décembre 2016

**Signature
officielle du
Contrat de
nappe**

**Automne 2016-2021 :
mise en oeuvre du Contrat**

La concertation au coeur de l'élaboration du Contrat de nappe

En phase diagnostic - enjeux
(Automne 2013)

3 thématiques et 1 de synthèse
"Nappe sur table... Et si on se
disait tout sur la nappe"

• 100 participants (71 structures)

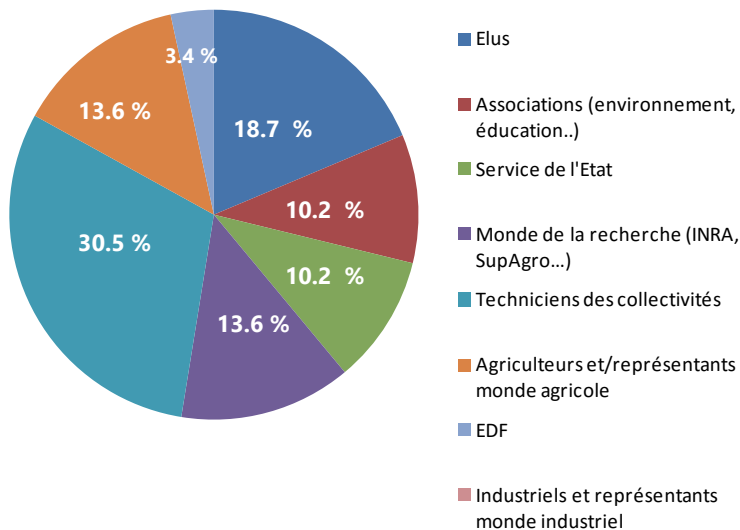
En phase 2 : définition des
objectifs (juin 2014)

2 ateliers inter-enjeux
"Nappe en actions"

29 janvier 2015

Événement signature de la charte
d'objectifs du Contrat

Répartition de la participation aux 4 ateliers par catégories d'acteurs



En phase 3 : élaboration du programme
d'actions (avril-mai 2015)

2 ateliers
"Agir pour la nappe... Forum
ouvert aux questions"

Concertation non prévue mais demandée
par les acteurs locaux eux-même

5 témoins de la concertation
pour nous raconter
les 5 enjeux de la nappe



Quantité - Usages - Milieux
Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvement) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux
"Le maintien des prairies irriguées, c'est essentiel pour la Crau ! Arrêtons donc de penser qu'irriguer les prairies de Crau comme on le fait depuis des siècles, c'est gaspiller l'eau !"

Gouvernance
Assurer une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de la Crau : solidarité, gestion concertée et anticipation
"La gestion de la nappe, le Contrat ont besoin d'une gouvernance forte c'est-à-dire une organisation solide et solidaire entre les acteurs locaux"
"Pour réussir, nous avons besoin du SYMCRAU. Car si le SYMCRAU gère la ressource en eau, il est aussi une ressource pour nous tous !"

Qualité - Usages - Milieux
Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides
"L'eau en Crau c'est un enjeu qui dépasse notre territoire. Nous devons la partager avec de nombreux autres usages sur la Durance. C'est donc la solidarité mais aussi la capacité à gérer les changements climatiques et administratifs qui sont en jeu !"

Qualité - Usages - Milieux
"La nappe de Crau est d'intérêt patrimonial, elle n'appartient pas à une commune. On en est tous collectivement responsables d'un point de vue quantitatif et qualitatif !"
"Nous avons le souci de mesurer la qualité de l'eau de la nappe : de nombreux paramètres ont été installés en Crau et nous devons nous donner les moyens avec le SYMCRAU de poursuivre ces suivis"

Cultiver et mesurer l'identité de la Crau
"On ne protège que ce qu'on connaît et ce qu'on aime. Il faut d'abord bien connaître la nappe : son fonctionnement, ses évolutions et ses usages... pour la protéger"

Eau & Aménagement
Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides
"Le Contrat de nappe n'est pas qu'un outil environnemental, c'est aussi un outil d'aménagement de l'espace qui n'est pas là pour sanctionner mais nous guider"

Communication / Culture de la Crau
"Faisons de la pédagogie auprès des enfants mais aussi des élus, des acteurs économiques, des habitants... pour que cette nappe invisible soit enfin perceptible et connue"

Eau & Aménagement
"Nous souhaitons concilier notre développement économique et social actuel et futur sans ignorer la ressource en eau. Mais cette conciliation est difficile : la demande sociale est incompatible avec l'environnement"

Une forte mobilisation : plus de 90
participants dont de nombreux maires, adjoints
et Présidents des Communautés d'agglomération



4- Les acteurs du Contrat de nappe

"Comité de nappe" de la Crau - Arrêté préfectoral du 16 février 2016



7 membres

Collège de l'ÉTAT, ses services déconcentrés et ses établissements publics

- Sous-préfecture d'Arles • DREAL PACA
- DRAAF • DDTM 13 • ARS • Agence de l'Eau
- BRGM

17 membres

Collège des USAGERS ÉCONOMIQUES et ENVIRONNEMENTAUX

- CCI Marseille Provence
- CCI du Pays d'Arles
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône
- Association "Environnement Industrie"
- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPII) PACA
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction PACA
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (OUGC et Réserve)
- CEN PACA (Réserve Naturelle des Coussouls de Crau)
- CPIE Rhône-Pays d'Arles
- Association des Amis des Marais du Vigueirat (Réserve Naturelle)
- Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos
- France Nature Environnement PACA • Ligue de Protection des Oiseaux
- Association de Défense de l'Environnement Saint Martinois
- Institut Écociroyen pour la Connaissance des Pollutions
- Société ESSO
- Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE)

29 membres

Collège des COLLECTIVITÉS et des USAGERS PUBLICS

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur • Département des Bouches-du-Rhône
- Métropole Aix-Marseille-Provence • Cte d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagne
- Cte de communes de la vallée des Baux Alpilles
- Communes : Arles, Saint-Martin-de-Crau (+ animateur Natura 2000), Salon-de-Provence, Mouriès, Aureille, Lamanon, Eyguières, Miramas, Istres, Grans, Fos-sur-Mer, Port-Saint Louis-du-Rhône, Martigues, Saint Mitre-les-Remparts, Port-de-Bouc, Saint-Chamas.
- Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCAU)
- Syndicat Mixte du Pays d'Arles • Parc Naturel Régional des Alpilles
- Parc Naturel Régional de Camargue (Animateur Natura 2000) • Syndicat Mixte d'Équipement Euro Alpilles CLESUD • Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Touloubre
- Grand Port Maritime de Marseille • Base Aérienne 125 d'Istres

9 membres

Collège des acteurs DURANCIENS et de l'IRRIGATION GRAVITAIRE (recharge de la nappe)

- EDF • SMAVD (EPTB Durance) • CED (Commission Exécutive de la Durance)
- SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles) • UBC (Union du Canal Commun Boigelin Crau) • ASCO des Arrosants de la Crau
- ASA Canal de Crau Istres • FDSH (Fédération Départementale des Structures Hydrauliques) • Comité de Foin de Crau

Conseil scientifique

Montpellier Sup Agro - Domaine du Merle, CEREGE, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse... en tant que membres "es qualité"

Ateliers thématiques de concertation élargis à d'autres acteurs du territoire

5- Animation et mise en oeuvre du Contrat : le SYMCRAU

► Composition du SYMCRAU, gestionnaire de la nappe

SYMCRAU

Voix décisionnelles

Collectivités territoriales de la Crau



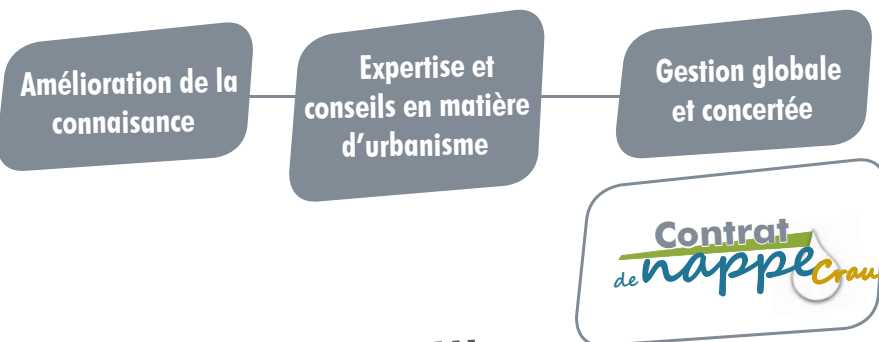
Autres :



Voix consultatives



► Domaines d'intervention du SYMCRAU :



► L'équipe du SYMCRAU

- L'équipe du SYMCRAU se compose de 4 agents :
- une directrice en charge du contrat de nappe
 - un chargé d'étude sur la modélisation de la nappe et le suivi des projets d'aménagement du territoire
 - un technicien chargé de l'observatoire de la nappe et du réseau de surveillance
 - un assistante administrative et financière.

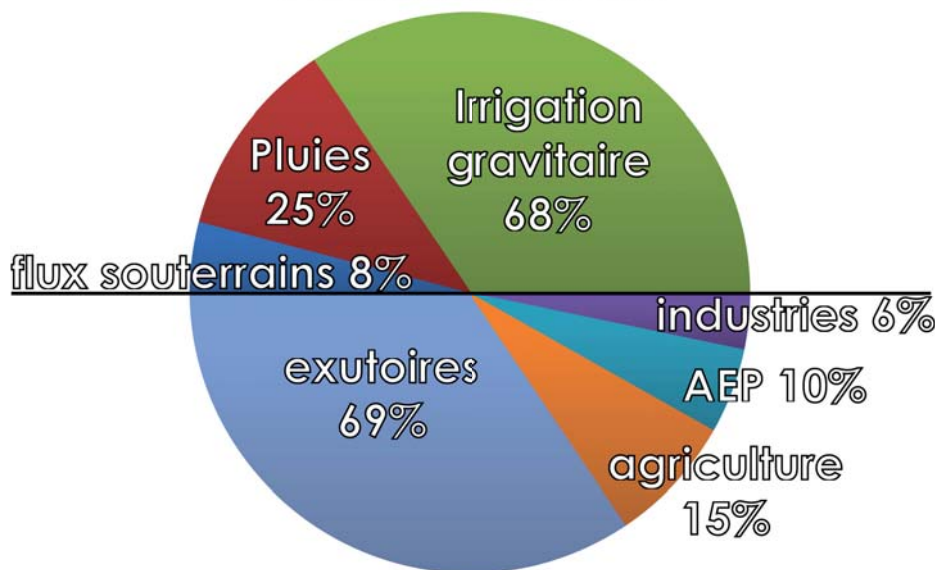
► L'avenir du SYMCRAU dans le cadre de la GEMAPI et de la Métropole Marseillaise ?

6- Diagnostic

Ressource en eau

- Un équilibre fragile entre prélèvements et recharge
- Des besoins en eau croissants

TOTAL ENTREES
+ 300 millions de m³



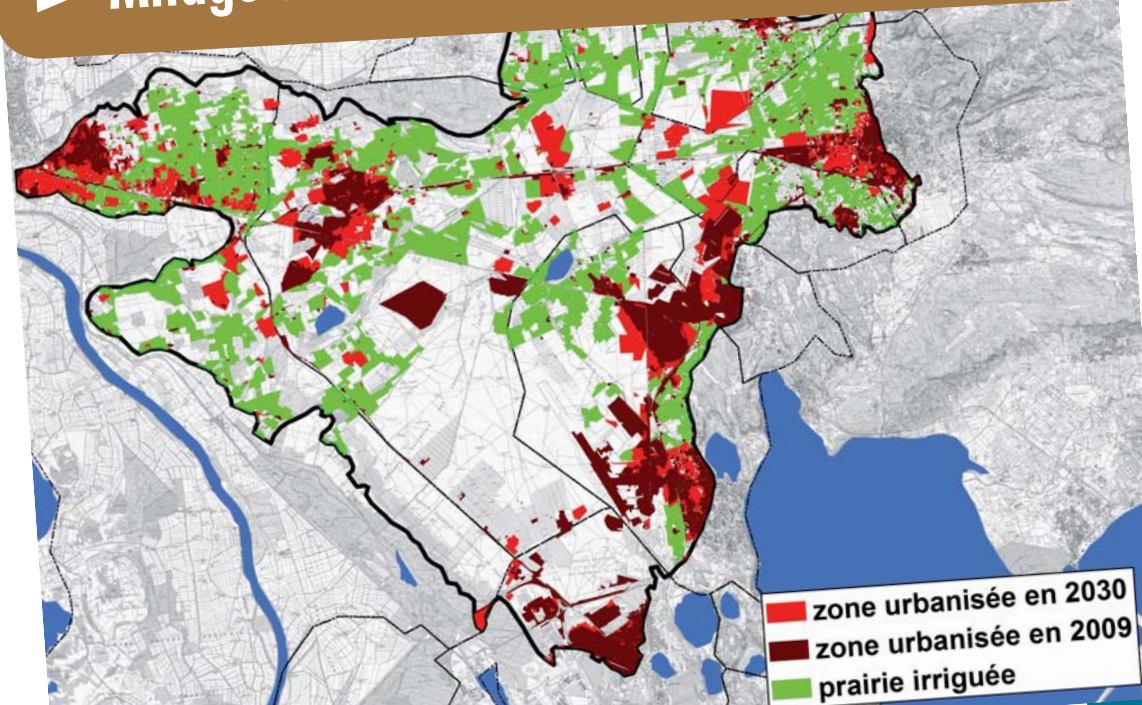
TOTAL SORTIES
- 300 millions de m³

Qualité des eaux

- Une eau globalement de bonne qualité mais des signes de dégradations et de nombreuses menaces

Eau et aménagement du territoire

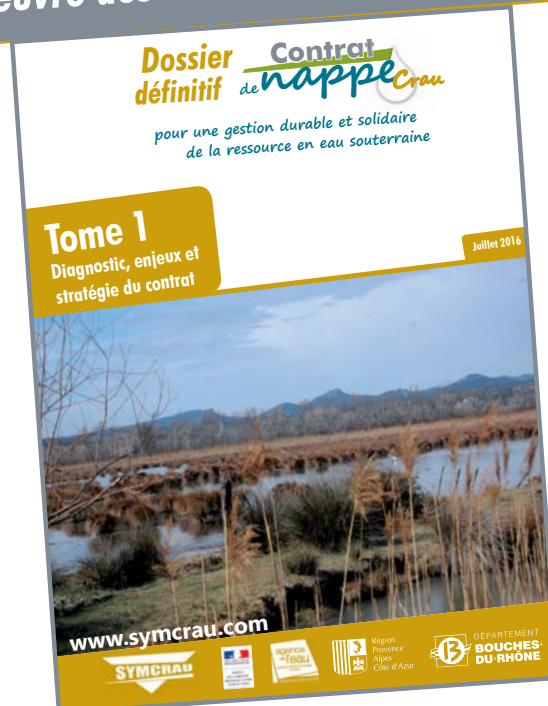
- Artificialisation des sols au détriment des prairies irriguées
- Mitage du territoire



7- La STRATÉGIE du Contrat de nappe

Contrat de nappe Crou

- Un contrat ambitieux et innovant... mais réaliste pour tenir compte de la réalité socio-économique actuelle.
- Un contrat composé d'actions portées par différents maîtres d'ouvrage et "d'actions dites cadre" sans maître d'ouvrage identifié mais avec un groupement potentiel de maîtres d'ouvrage.
- Un contrat conduit en 2 phases (2016-2018 puis 2019-2021) :
 - évaluation des actions conduites
 - puis mise en oeuvre des actions qui n'étaient pas "mûres" en 1^{ère} phase



Stratégie Contrat de nappe Crau

Enjeu

A

Compatibilité Aménagement du territoire /ressource en eau

Objectifs

Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau

Limiter en amont les impacts des projets sur l'eau (aspects quantitatif et qualitatif)

Limiter l'artificialisation des sols

Enjeu

C

Maintenir la qualité des eaux de la nappe

Objectifs

Prévenir les pollutions diffuses

Assurer un bon état qualitatif des milieux alimentés par la nappe

Gérer les pollutions historiques et prévenir les pollutions accidentelles

Contenir le biseau salé

Enjeu

B

Maintenir durablement l'équilibre quantitatif

Objectifs

Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe et des milieux associés

Maîtriser les prélèvements dans la nappe par l'ensemble des usagers

Sécuriser les usages

Maintenir les prairies irriguées (à partir des canaux)

Anticiper et gérer collectivement les crises

2 enjeux transversaux et leurs objectifs :



8- Les ACTIONS par enjeu et objectifs

ENJEU : Eau & aménagement du territoire

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

A1

Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau

A2

Limiter en amont les impacts des projets sur l'eau (aspects quantitatifs et qualitatifs)

A3

Limiter l'artificialisation des sols

Les **ACTIONS** du Contrat

A1-1 Définition et préservation de zones de sauvegarde de la nappe pour l'alimentation en eau potable

Mo = SYMCRAU

A2-1 Réalisation d'un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau (et des milieux) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Mo = SYMCRAU

A2-2 Exploitation de l'énergie géothermique de la nappe : analyse des potentialités et des limites

Mo = SYMCRAU

A3-1 Évaluation environnementale et socio-économique prospective des politiques d'aménagement (utilisation d'un outil d'aide à la décision).

Mo = SYMCRAU

A3-2 Compensation expérimentale d'un aménagement local (ZAC Péronne et village des Marques à Miramas).

Mo = EPAD

A3-3 Accompagner les porteurs de projet d'aménagement pour réduire et compenser les impacts sur la ressource en eau souterraine.

Mo = SYMCRAU

B Enjeu :
Maintenir durablement
l'équilibre quantitatif
(recharge / prélèvements)
de la nappe de Crau au regard des
usages socio-économiques et des milieux

B1

Améliorer
la connaissance du
fonctionnement de
la nappe et des
milieux associés

B2

Maîtriser les
prélèvements
dans la nappe
par l'ensemble
des usagers

B3

Sécuriser
les usages

B4

Maintenir
les prairies irri-
guées (à partir des
canaux)

B5

Anticiper et
gérer collective-
ment les crises

Les **ACTIONS** envisagées dans le Contrat

B1-1 Modélisation numé-
rique de la nappe de la Crau.
Mo = SYMCRAU

B1-2 Suivi piézométrique pa-
trimonial de la nappe de la
Crau. *Mo = SYMCRAU*

B1-3 Mise en place de bilans
mensuels et annuels du fonc-
tionnement des canaux et
communication au SYMCRAU
*Mo = SMGAS (Contrat de
Canal Crau Sud Alpilles)*

B1-4 Suivi piézométrique
complémentaire du niveau de
la nappe à partir d'un réseau
d'observateurs citoyens
Mo = Institut Ecocitoyen

B2-1 SINERGI - Sensibilité de la Nappe de Crau aux conditions de prElèvements de Re-
charge et Gestion de crlse . *Mo = SYMCRAU*

B2-2 Actualisation de l'occupation des sols et des prélèvements d'eau à usage agricole à
partir de la nappe de la Crau. *Mo = mission générale OUGC.*

B2-3 Accompagnement technique à la mise en place de compteurs sur les prélèvements
agricoles. *Mo = mission générale OUGC.*

B2-4 Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable du Grand Port Maritime de
Marseille (GPMM). *Mo = GPMM*

B2-5 SDAEP (phase 1) et travaux sur les réseaux (phase 2) du territoire Martigues, Saint
Mitre les Remparts et Port de Bouc (ex CAPM)

Mo = Métropole Aix-Marseille-Provence

B2-6 Réhabilitation des réseaux AEP du territoire Martigues, Saint Mitre les Remparts et
Port de Bouc (ex CAPM). *Mo = Métropole Aix-Marseille-Provence*

B2-7 SDAEP communautaire sur le territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau
Camargue Montagnette (ACCM). *Mo = ACCM*

B2-8 Travaux de réhabilitation des réseaux AEP à St-Martin de Crau (quartier Mas
Planton). *Mo = ACCM*

B2-9 Travaux de réhabilitation des réseaux AEP à Arles. *Mo = ACCM*

B2-10 SDAEP et travaux sur les réseaux du Territoire Istres, Fos, Miramas, Grans, Cornillon-
Confoux, Port St Louis. *Mo = Métropole Aix-Marseille-Provence*

B2-11 Mise en place de "Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergie" (NCIS) sur le
territoire Fos - Etang de Berre - Diagnostic d'économie circulaire des entreprises du secteur
de Fos et travaux d'économies d'eau. *Mo = CCI Marseille, Environnement Industrie/ Union
des Industries Chimiques Méditerranée*

B2-12 Mise en place de pratiques de gestion des espaces verts économes en eau.
Mo = collectivités situées sur l'emprise de la nappe

B3-1 Maillage des
réseaux AEP.
*Mo = collectivités
AEP sollicitant la
nappe de Crau*

B5-1 Élaboration
d'un dispositif de
gestion de crise.
Mo = SYMCRAU

B4-1 Etude prospective sur la pérenni-
té de la recharge de la nappe de Crau
par l'irrigation gravitaire du foin de
Crau et pistes d'actions.
Mo = Montpellier SupAgro (Merle)

Enjeu : Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides

C1

Prévenir les pollutions diffuses

C2

Gérer les pollutions historiques et prévenir les pollutions accidentelles

C3

Assurer un bon état qualitatif des milieux alimentés par la nappe

C4

Contenir le biseau salé

Les ACTIONS envisagées dans le Contrat

C1-1 Contamination de la nappe par les produits phytosanitaires - Étape 1 : Évaluation du risque lié à l'entretien des canaux. *Mo = Montpellier SupAgro*

C1-2 Contamination de la nappe par les phytosanitaires - Étape 2: diagnostic des pratiques phytosanitaires des collectivités, des activités industrielles, militaires et des questionnaires d'infrastructures linéaires. *Mo = FREDON PACA*

C1-3 Contamination de la nappe par les phytosanitaires - Étape 3 : cartographie globale du risque. *Mo = FREDON PACA*

C1-4 Améliorer la connaissance sur l'état chimique des eaux de recharge de la nappe. *Mo = SYMCRAU*

C1-5 Étude socio-économique pour le développement de l'agriculture biologique. *Mo = à définir*

C1-6 Mise en oeuvre du programme de travaux défini dans le cadre de la mise en place de périmètres de protection du canal d'alimentation en eau potable de Martigues. *Mo = Métropole Aix-Marseille Provence*

C1-7 Contrôle et réhabilitation groupée des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire ex SAN Ouest Provence. *Mo = Métropole Aix-Marseille Provence*

C1-8 Étude de définition des milieux récepteurs des effluents traités par la STEP d'Istres Rassuen, et d'acceptabilité de ces milieux. *Mo = EPAD Ouest Provence*

C1-9 Réduction des phytosanitaires en zone non agricole (ZNA) – action cadre. *Mo = communes situées sur l'emprise de la nappe.*

C1-10 Réalisation des Schémas directeurs pluvial stricts – action cadre. *Mo = communes situées sur l'emprise de la nappe.*

C1-11 Accompagnement des agriculteurs pour optimiser les pratiques phytosanitaires et étude des cahiers d'enregistrement - Action Cadre. *Mo = Chambre d'Agriculture 13.*

C1-12 Recensement et définition des besoins en terme de création d'aires de lavage (individuelles et collectives) et de bornes de remplissage des pulvérisateurs. *Mo = Chambre d'Agriculture 13.*

C1-13 Evaluation des apports toxiques diffus des PME/PMI sur la nappe de Crau. *Mo = CCI*

C2-1 Suivi de la qualité des eaux de la nappe. *Mo = SYMCRAU.*

C2-2 Mise en place d'un protocole de gestion de crise "pollution". *Mo = SYMCRAU.*

C2-3 Suivi de la dépollution des sites pollués en Crau (SPSE, CSD La Crau, SIMT,...) *Mo = SYMCRAU.*

C2-4 Mutualisation des moyens d'intervention de 1ère urgence pour les industriels en cas de pollution accidentelle et intervention en Réserve Naturelle *Mo = Environnement Industrie (CanaFB)*

C3-1 Étude diagnostic des étangs d'Entressen et de l'Olivier et mise en place d'un plan de gestion. *Mo = Ville d'Istres.*

C3-2 Définition des besoins en eau des milieux - Études préliminaire : Marais des Chanoines (Hydro et indicateurs biologiques) de Mourières et de Port Saint Louis. *Mo = PNR Camargue*

C3-3 Définition des besoins en eau des milieux - Études préliminaires: Marais de Meyranne et Diagnostic hydrologique des Canaux Centre Crau et du colmatage. *Mo = Amis des Marais du Vigueirat*

C3-4 Définition des besoins en eau des milieux - Études préliminaires : Inventaire de la faune aquatique du Marais des Baux et analyse de sa dépendance à la nappe de la Crau. *Mo = PNR Alpilles.*

C3-5 Détermination des volumes d'eau nécessaires (canaux et nappe) à la préservation du potentiel écologique des milieux humides. *Mo = à définir*

C4-1 Gestion Active et Maîtrisée du Barrage Anti-Sel (GAMBAS) : mise en place d'une gestion dynamique du barrage anti-sel. *Mo = GPMM*

C4-1 Surveillance de l'Intrusion Marine en Basse-crau (SIMBA). *Mo = SYMCRAU.*

GOVERNANCE

D

Enjeu : Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de la Crau : solidarité, gestion concertée et anticipation

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

D1

Renforcer le rôle de la structure porteuse (le SYMCRAU) et assurer l'animation et de suivi du Contrat de nappe

D2

Travailler de manière concertée et assurer une prise de décision collégiale dans le Contrat

D3

Défendre l'agro-écosystème craven

Les **ACTIONS** du Contrat

D1-1 Animation du Contrat et pérennisation des moyens du syndicat.

D1-2 Création d'une **Maison de l'Eau**

D1-4 Réalisation du bilan à mi-parcours et du bilan final du contrat

Mo pour ces actions = SYMCRAU

D2-1 Définition d'un **schéma de concertation** et animation d'instances de concertation ad hoc

D2-2 **Articulation** du Contrat avec les démarches existantes (Contrats de canaux, SCOT, N2000...)

Mo pour ces actions = SYMCRAU

D3-1 Participation active du SYMCRAU auprès des instances duranciennes.

Mo = SYMCRAU

E Enjeu : Cultiver et ancrer l'identité de la Crau

E1 Centraliser et diffuser les connaissances sur la nappe. Sensibiliser, former et informer aux spécificités du territoire et de la nappe

E2 Développer une culture citoyenne de l'eau sur la nappe de Crau

E3 Valoriser les richesses écologiques, paysagères et culturelles qui fondent l'identité de la Crau

ACTIONS envisagées dans le Contrat

E1-1 Faire vivre l'observatoire de la nappe de Crau. *Mo = SYMCRAU.*

E1-2 Définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation à la culture de la Crau. *Mo = SYMCRAU*

E1-3 Renforcement des programmes pédagogiques sur l'eau et la nappe auprès des jeunes publics (écoles, centres de loisirs, collèges, lycées...). *Mo = CPIE / SYMCRAU.*

E1-4 Mise en place des outils de communication définis dans la stratégie de communication et en direction de tous les publics (habitants, acteurs économiques, élus...). *Mo = CPIE / SYMCRAU.*

E1-5 Création d'un poste de chargé de communication / animation pédagogique. *Mo = SYMCRAU.*

E1-6 Sensibilisation à l'agroécosystème craven et ses particularités (eau brute de Durance, canaux et irrigation alimentant la nappe, pastoralisme...). *Mo = SYMCRAU / SMGAS*

E1-7 Organisation d'un cycle de manifestations pour les 10 ans SYMCRAU afin de sensibiliser à la préservation de la nappe. *Mo = SYMCRAU.*

E2-1 Sensibilisation aux économies d'eau. *Mo = SYMCRAU.*

E2-2 Sensibilisation à la déclaration des forages domestiques. *Mo = SYMCRAU.*

E2-3 Sensibilisation à la déclaration des forages agricoles. *Mo = Chambre d'Agriculture (OUGC)*

E2-4 Diagnostics communaux de l'utilisation de l'eau et orientation vers des pratiques économes. *Mo = PNR Alpilles*

E2-5 Diagnostics de l'utilisation de l'eau par les hébergeurs touristiques et orientation vers des pratiques économes. *Mo = PNR Alpilles*

E2-6 Réflexion sur le coût de l'eau. *Mo = SYMCRAU.*

E3-1 Création d'un sentier pédagogique au Domaine du Merle
Mo = Domaine du Marle

Un exemple de fiche-action du Contrat de nappe

C Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides

Masse d'eau concernée :
Cailloutis de la Crau (FRDG104)

Lien SDAGE :
✓ OF : Disposition(s) SD02

Lien avec autres démarches : Ø

Lien avec autre action : Ø

Montant prévisionnel de l'action :
Phase 1 – 40 260 € HT
Phase 2 – A définir

Objectif C1 - Prévenir les pollutions diffuses

Action C1-5

Étude socio-économique pour le développement de l'agriculture biologique

- **Maître d'ouvrage** : Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
- **Partenaires techniques** : Agribio13, Bio de Provence, CD13
- **Type d'action** : Etude
- **Communes concernées** : toutes

■ Contexte :

Une des pistes pour limiter les risques de pollutions agricoles vers la nappe est le développement de l'agriculture biologique, en particulier dans les aires d'alimentation des captages. Les données sur le bio en Crau sont pas partiellement disponibles tant du point de vue de la production que des filières. 18,1 % de la SAU du département en bio fin 2013 – source Agence Bio). Une quarantaine d'exploitation en AB sur le canton d'Arles-Est cultive près de 2000 ha (toutes productions confondues) dont près du quart est en conversion fin 2013. L'objectif de cette action est d'étudier les atouts et les freins au développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la Crau afin de mettre en place un plan d'actions pour développer ce mode de production.

1^{ère} phase du Contrat

■ Description technique :

L'étude consistera à analyser les filières en place (pourcentage de cultures bio, comment se porte la filière bio dans la zone?, quels sont les freins et les atouts au développement du bio dans le secteur?) et mener une étude économique (marché et débouchés par filières, lien avec la production, l'accompagnement technique et la commercialisation). L'utilisation de la « grille d'analyse des territoires » issus d'un travail partenarial entre la FNAB et l'APCA pour évaluer le potentiel de développement du bio sur un territoire sera utilisée pour mener à bien cette étude et définir un plan d'actions. L'objectif est de mettre en avant les forces et faiblesses des différents types d'exploitations présents sur le territoire à passer en bio afin de répondre aux demandes des marchés (circuit court – circuits longs – transformation – export) et d'organiser collectivement une transition agro-écologique sur le territoire. L'étude comportera trois volets :

Année 1 (40 jours) :

- Etude technique sur les systèmes de production présent (20 jours). Quel est le taux d'agriculture biologique des différentes productions ? Identifier quels sont les freins et les atouts techniques des différents systèmes de productions pour un passage au bio : dires d'experts et enquêtes producteurs.
- Etude économique (20 jours) : quels sont les marchés bio actuels. Identifier les besoins des différents marchés.

Année 2 (20 jours)

Etude sociale et préconisations : quels liens existe-t-il entre les producteurs ? Quel encadrement technique présent ? Quelle organisation pour commercialiser collectivement ? Comment promouvoir la production bio locale ?

Son total de 60 jours de travail.

■ Condition d'exécution :

Mise en place d'un comité de pilotage pour prioriser les axes de travail à conduire, valider les actions à mener et favoriser la concertation entre l'ensemble des acteurs du territoire. A minima 3 comités de pilotage (début – bilan intermédiaire – bilan final et préconisations). L'étude comportera 3 volets : technique, économique et social.

■ Plan de financement :

Action	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	CD13	TOTAL
Taux de financement	20 %	50 %	15 %	15 %	100 %
TOTAL € HT	8 052€	20 130 €	6 039 € ?	6 039€	40 260 €

2^{ème} phase du Contrat

■ Description technique :

Mise en place d'actions ciblées en fonction des résultats de l'étude

■ Coût estimé : A définir

Déroulement et suivi

■ Échéancier prévisionnel :

Action	2016	2017	2018	Phase 2
Action « Etude socio-économique pour développer les cultures bio »				
« étude faisabilité technique »		13 420 €		
« étude faisabilité économique »		13 420 €		
Etude sociale et préconisations			13 420 €	

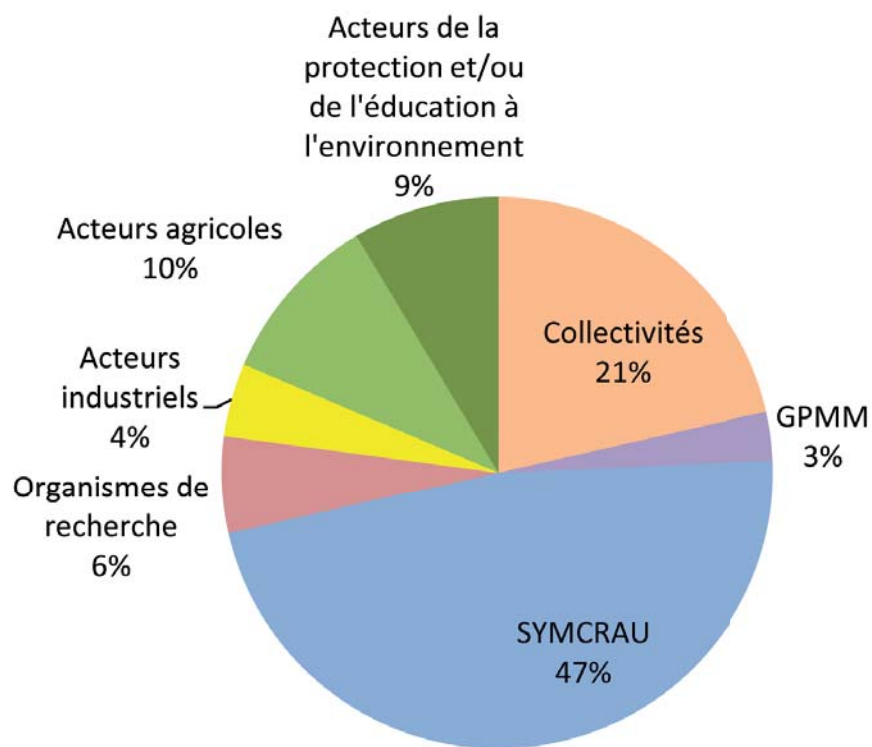
■ Suivi / évaluation de l'action :

- ✓ Indicateurs de réponse : Cf indicateurs objectif C1 (tome 1)

9 - Chiffrage global du Contrat de nappe

- ▶ 70 actions dont 40% portées par le SYMCRAU et 60% par 20 maîtres d'ouvrage privés et publics

Répartition des actions par type de maître d'ouvrage (en nombre d'actions)



- ▶ **Communes et regroupement de communes** (ACCM, Métropole Aix-Marseille-Provence...).

- ▶ **Acteurs agricoles** : Chambre d'Agriculture 13/OUGC, SMGAS porteur du Contrat de Canal Crau Sud Alpilles, la FREDON PACA

- ▶ le **Grand Port Maritime de Marseille**,

- ▶ **Acteurs industriels** tels que l'Association Environnement Industrie, la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), Chambre de Commerce et d'Industrie,

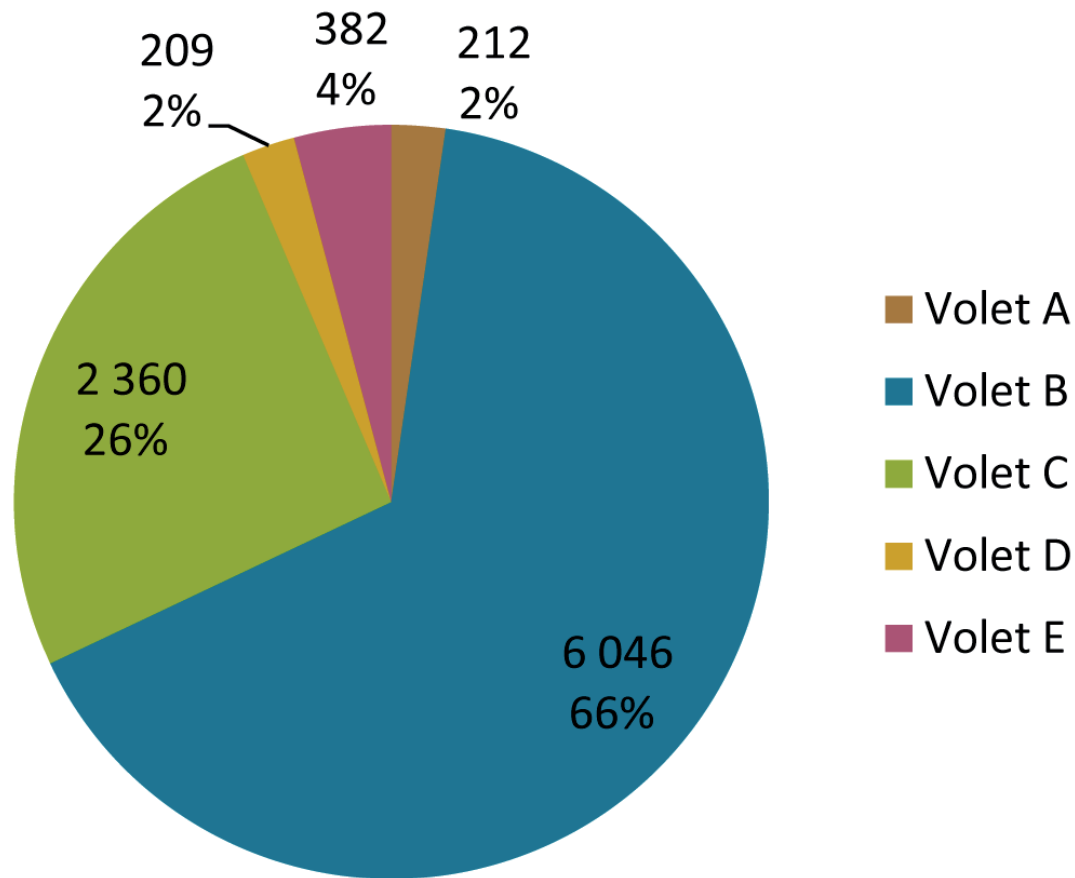
- ▶ les **Parcs Naturels Régionaux** (Alpilles et Camargue),

- ▶ **Acteurs de la protection de l'environnement** (Marais du Vigueirat, Institute Ecocitoyen) et de **l'éducation à l'environnement** (CPIE du Pays d'Arles)

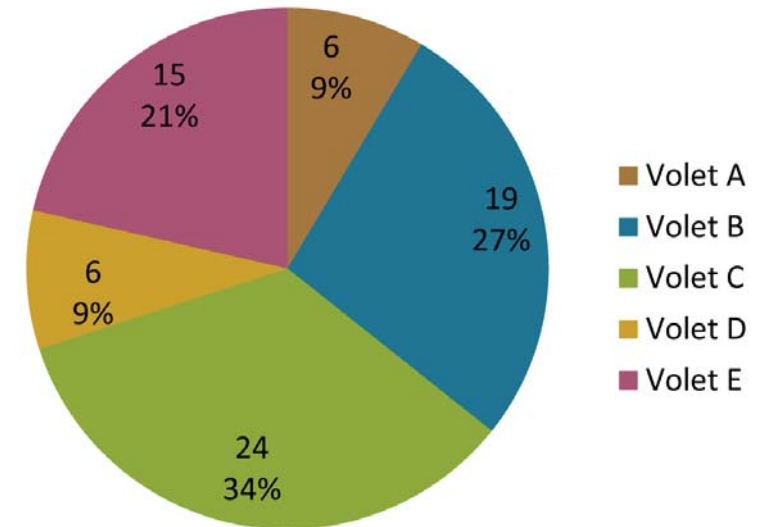
- ▶ des **organismes de recherche** (Montpellier Supagro -Domaine du Merle)

► Coût global : 9.2 millions d'€ pour la phase 1

Répartition par volet du montant total estimé
(en milliers d'€)



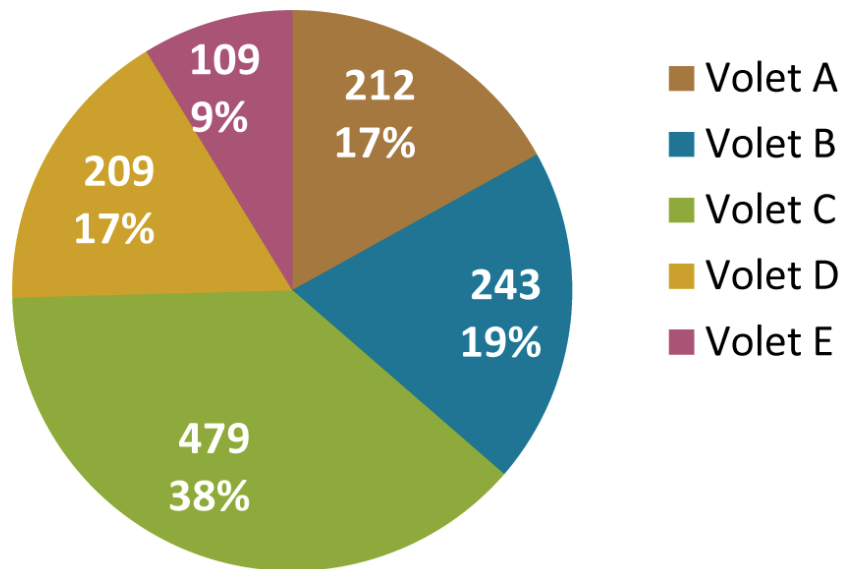
Répartition par volet des actions envisagées
(en nombre d'actions)



► Répartition des coûts entre les maîtres d'ouvrage :

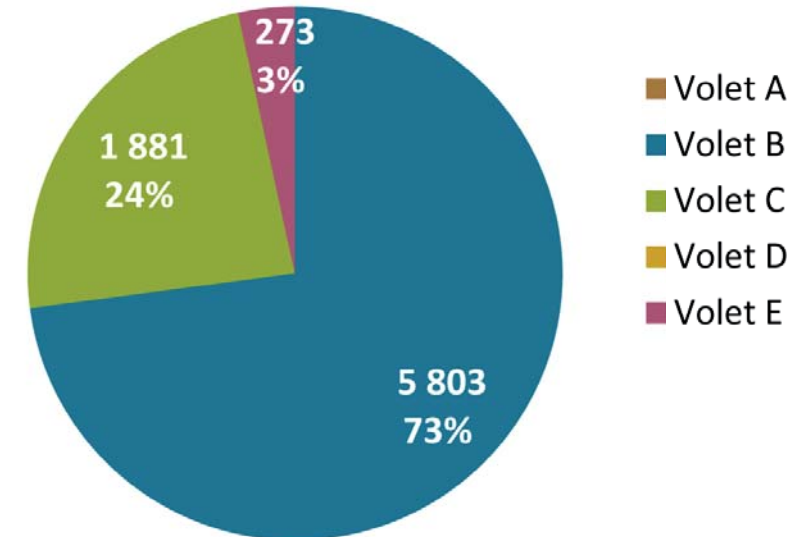
Le SYMCRAU

Répartition par volet des montants estimés pour les actions du SYMCRAU
(Montant total : 1,25 M€)



Les autres maîtres d'ouvrage

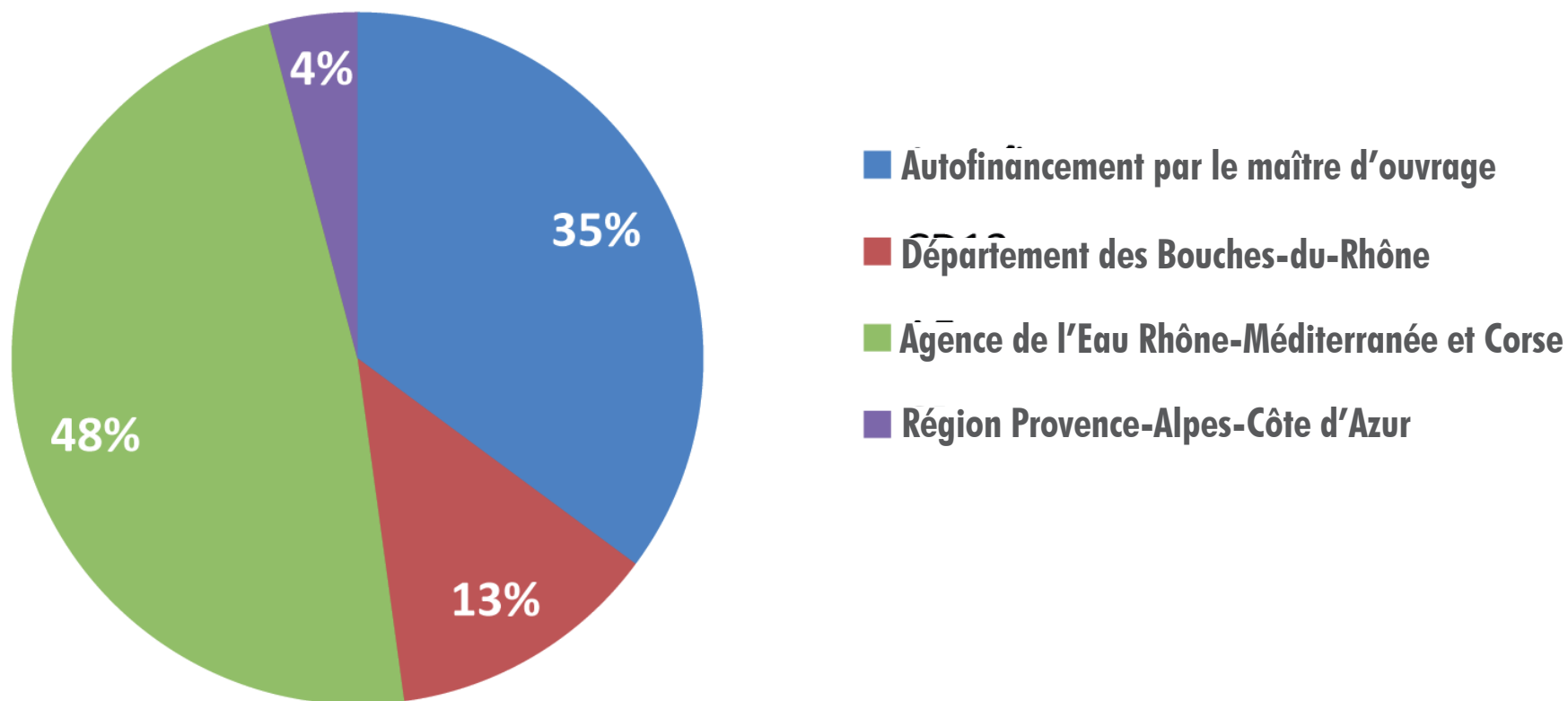
Répartition par volet des montants estimés pour les actions des autres MO
(Montant total : 8 M€)



- **1/3 des montants** d'actions portées par le SYMCRAU
= **volet qualité**
- Volets aménagement, quantité et gouvernance
= chacun 20% des montants.

► Contributions financières prévisionnelles :

Répartition des financements sur la globalité du Contrat



► Suivi et évaluation du programme d'actions

- Le comité de nappe de la Crau
- Le tableau de bord technique et financier
- Les indicateurs
- Les bilans : *un bilan à mi-parcours et un bilan final.*



Animateur du Contrat de nappe :



Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau

20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud

13800 Istres

Tel : 04.42.56.64.86

Email : contact@symcrau.com

Site internet : www.symcrau.com

Partenaires techniques et financiers du Contrat de nappe :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

Accompagnement dans la construction du Contrat de nappe :

